

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 255 publiée le 5 novembre 2010

DANS LE MOINS "TRADITIONNEL" DES DIOCÈSES DE FRANCE, LE DIOCÈSE DE SAINT-DENIS, UN CATHOLIQUE PRATIQUANT SUR SIX ASSISTERAIT CEPENDANT VOLONTIERS A LA MESSE TRADITIONNELLE !

Paix Liturgique, depuis de nombreuses années, a entrepris de commander auprès d'organismes indépendants des sondages sur l'attrait des catholiques pour la forme extraordinaire du rite romain. Réalisés à l'échelle internationale, nationale ou à l'échelle locale de tel ou tel diocèse, ces études confirment à travers le temps et l'espace qu'une partie importante des fidèles catholiques pratiquants (1/3 en moyenne) assisteraient à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans LEUR paroisse. Il est possible de retrouver l'intégralité de ces études sur [le site de l'association](#).

Chose promise, chose due, Paix Liturgique a aussi commandé un sondage sur la réception du Motu Proprio Summorum Pontificum auprès des catholiques du diocèse le plus difficile en cette matière, celui de Saint Denis en France (département de Seine Saint Denis - 93).

Cette étude a été réalisée par un organisme spécialisé de manière tout aussi scientifique que les autres, auprès d'un échantillon de 1 212 personnes représentatives de la population de 18 ans et plus de la Seine Saint Denis. Comme il est de coutume dans ce type d'études professionnelles, la représentativité est obtenue par la méthode des quotas : arrondissements, communes, sexe et âge. La répartition hommes / femmes a été légèrement redressée en faveur des hommes (+3%) afin de correspondre au profil exact de la population. Les autres caractéristiques (pratique religieuse, profession,...) ont été recueillies de façon aléatoire.

La passation des enquêtes a été effectuée par téléphone sur la base d'un questionnaire. Le terrain s'est déroulé du lundi 20 septembre 2010 au vendredi 1er octobre 2010. Les appels et les enquêtes ont été passés entre 16h et 20h afin de toucher la plus grande variété de personnes.

Les 1 212 personnes interrogées ont ensuite été filtrées par une question « vous considérez vous comme catholique ? » qui a permis de sélectionner 416 interviewé(e)s se déclarant catholiques.

Nous livrons aujourd'hui à nos lecteurs les résultats de cette enquête.

Le diocèse le plus « difficile » pour la diffusion de la liturgie traditionnelle

Soulignons trois caractéristiques du diocèse de Saint Denis :

1° / Tout d'abord, le diocèse de Saint Denis en France est un diocèse où les catholiques sont largement minoritaires au sein de l'ensemble de la population (un tiers seulement de la population, sachant que chez les moins de 30 ans, seuls 24 % se déclarent catholiques).

2° / D'autre part, le diocèse de Saint Denis en France est un diocèse dans lequel il n'existe aucune messe célébrée dans le cadre du Motu Proprio Summorum Pontificum. Même en la basilique-cathédrale, le service annuel célébré pour l'anniversaire de la mort du roi Louis XVI, comporte toujours beaucoup de latin, mais n'est jamais célébré selon la forme extraordinaire.

3° / Enfin, et dans ce diocèse du pourtour parisien, la demande « traditionaliste » existante est drainée par l'implantation de la FSSPX, dans la très belle église St-Martin-des- Gaules, à Noisy-le-Grand, qui joue un peu le rôle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris.

Dans un tel contexte, la question de savoir pourquoi le diocèse de Monseigneur Delannoy fait figure d'exception - en ce qu'il ne propose pas à ses fidèles la moindre application du *Motu Proprio Summorum Pontificum* - mérite d'être posée.

En effet à l'heure des bilans des trois premières années d'entrée en vigueur du *Motu Proprio*, il est utile de se poser la question de savoir si « l'offre » mise en place dans les paroisses correspond à la « demande » des fidèles.

On se souviendra notamment que la méthode retenue par le groupe de travail présidé par Monseigneur Planet mandaté par la Conférence des évêques de France pour établir le bilan français a retenu la méthode purement descriptive de ce qui avait été mis en place depuis trois années sans tenir compte des demandes exprimées (voir la **lettre de Paix Liturgique n°221** du 14 mars 2010).

Ainsi, pour en revenir au cas précis de la Seine Saint Denis, la question se pose en ces termes : y a-t-il oui ou non, dans le diocèse de Saint Denis, des fidèles désireux de vivre leur foi au rythme de la liturgie traditionnelle de l'Eglise suffisamment nombreux pour justifier la mise en place d'une ou plusieurs célébrations de la messe dans la forme extraordinaire du rite romain ou bien la pastorale de Monseigneur Delannoy de non-réception du texte de Benoît XVI correspond-elle à une réalité locale spécifique ?

16, 5 % des catholiques pratiquants assisteraient à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans leur propre paroisse.

La réponse est claire : dans le diocèse de Saint Denis, 16, 5 % des catholiques pratiquants - un sur six - assisteraient à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans leur propre paroisse.

Ce chiffre de 16,5 % est certes nettement plus faible que les 33 % que l'on retrouve habituellement, mais point ridicule, dans un diocèse où pratiquement un catholique sur deux seulement (48,9 %) a connaissance du *Motu Proprio Summorum Pontificum*... Trois années après son entrée en vigueur.

Ainsi, dans un diocèse où pas une seule messe n'est célébrée dans le cadre du *Motu Proprio* et où aucune communication n'est faite sur cette possibilité offerte à tous les curés de célébrer selon l'une ou l'autre forme de l'unique rite romain, il existe malgré tout une quantité non négligeable de fidèles qui aimeraient être nourris de la liturgie traditionnelle de l'Eglise.

C'est là la première leçon de cette étude ; malgré les apparences, malgré l'absence totale d'offre, malgré le déni de *Motu proprio* de Monseigneur Delannoy, les fidèles de son diocèse expriment un son de cloche différent quand on leur demande directement leur avis.

16,5 % des fidèles dans un tel contexte d'apartheid liturgique est un résultat qui relève du miracle ! Voilà plus de 40 ans que la messe traditionnelle n'est plus célébrée dans ce diocèse, que les *Motu Proprio* de Jean Paul II (1988) et de Benoît XVI (2007) n'y ont pas droit de cité et il s'y trouve encore des fidèles qui affirment leur préférence pour une liturgie rayée de la pastorale du diocèse depuis des décennies...

À combien se porterait le nombre de ces fidèles si tous les catholiques du diocèse de Saint Denis (et pas seulement 48,9 %) avaient entendu parler du *Motu Proprio* dans leurs propres paroisses et sachant ce que le Pape permet, pourraient le demander à leurs curés ?

Sachant que l'on aime que ce que l'on connaît, à combien se porterait ce chiffre de 16,5 % si la messe traditionnelle étant célébrée dans le diocèse, certains fidèles qui ne connaissent pas cette liturgie pouvant la découvrir et partant, l'aimer ?

Une demande implicite impossible à ignorer

La deuxième leçon de cette étude concerne la fameuse question des « demandes ».

Depuis trois ans, rares sont les évêques et les curés qui ont affirmé clairement qu'ils refusaient d'appliquer le *Motu Proprio*. En revanche, l'écrasante majorité de ceux qui ont été sollicités ont mené les fidèles en bateau pour ne finalement rien faire à cause « des demandes ». Ainsi on nous explique que la demande n'a pas été formalisée comme il faut, que la demande n'a pas été respectueuse, que la demande a été mal expliquée, ou qu'elle a été trop médiatisée... On rejetera ici une demande parce que tous les demandeurs ne sont pas territorialement de la même paroisse et dans le même temps on rejetera d'autres demandeurs territoriaux au motif que la paroisse voisine offre déjà ce type de liturgie. Ici on dira que la demande serait mal comprise par le Conseil paroissial (qui n'est d'ailleurs généralement même pas sollicité), là on explique que la demande n'est pas sérieuse sans même prendre la peine de rencontrer les fidèles.

L'argument de la demande permet en définitif d'empêcher dans 99 % des cas la mise en œuvre du texte de Benoît XVI.

Admettons, pour les besoins de notre propos, qu'il n'y ait aucune demande exprimée dans le diocèse de Saint Denis. Admettons que pas un seul groupe de fidèles n'ait pris sa plume pour solliciter de son évêque l'application du *Motu Proprio*. Après tout, dans un diocèse où aucun lieu de culte traditionnel autorisé n'existe et où moins d'un catholique sur deux connaît ce *Motu Proprio*, l'hypothèse n'est pas totalement absurde.

Et bien même dans ce cas, 16,5 % des catholiques pratiquants assisteraient à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans LEUR paroisse.

Voilà un enseignement qui mérite que l'on s'y attarde.

Le diocèse de Saint Denis est l'illustration du fait qu'il n'est pas naturel aux fidèles de demander à leurs pasteurs ce qu'ils souhaitent. Qui les en blâmerait dans un diocèse où leur sensibilité est déniée ? Plus largement, les fidèles prennent ce qu'on leur donne ou désertent discrètement les églises ; habitués que l'on parle en leur nom sans jamais les consulter, ils n'osent plus exprimer leurs aspirations à des pasteurs qui ont perdu le contact avec la base bien que persuadés d'être dans le vent et proches des préoccupations des gens.

La question qui se pose finalement est celle de savoir si l'on est avec ou contre le Pape, si l'on souhaite ou non donner au Motu Proprio de Benoît XVI - texte majeur du pontificat de Benoît XVI - une chance de réussite.

Oui le diocèse de Saint Denis est vraiment emblématique : catholicisme minoritaire, pas de messe traditionnelle autorisée, pas de demande, pas d'information sur ce que propose le Pape et pourtant 16,5 % des catholiques qui, malgré ce contexte défavorable, souhaiteraient bénéficier des bienfaits du Motu Proprio. Cet enseignement dépasse largement les frontières du 93 car ce que les résultats de ce sondage mettent en lumière est bien évidemment le pire des scénarios. Dans aucun autre diocèse de France, ce pourcentage de fidèles désireux de vivre leur foi au rythme de la liturgie traditionnelle ne saurait être inférieur puisque dans aucun autre diocèse le contexte est plus défavorable.

Nous renvoyons nos lecteurs à notre site pour consulter les autres résultats de ce sondage qui confirment que la majorité des catholiques du diocèse de Saint Denis trouve normale la coexistence des deux formes du rite romain dans les paroisses (seuls 19,5 % ne trouvent pas cela normal)... L'essentiel de cette étude n'est pas là.

En pleine réunion à Lourdes de la Conférence épiscopale, nous formons le vœu qu'il se lève des pasteurs soucieux de suivre le Pape Benoît XVI et de mettre enfin honnêtement en œuvre le Motu Proprio.

Nous formons le vœu que le mauvais argument de la « demande » ne soit plus systématiquement utilisé pour empêcher les prêtres et les fidèles de vivre de la liturgie traditionnelle de l'Eglise.

Ce sondage a coûté la somme de 10 000 € TTC. Si vous souhaitez participer à son financement et nous permettre de continuer notre travail d'information, vous pouvez adresser votre don à Paix liturgique, 1 allée du Bois Gougenot, 78290 CROISSY-SUR-SEINE en libellant votre chèque à l'ordre de Paix liturgique ou par virement : IBAN : FR76 3000 3021 9700 0500 0158 593 - BIC : SOGEFRPP.